



**La CFDT lance l'alerte : les produits de la marque FOXY fabriqués par l'entreprise ICT, Industrie Cartarie Tronchetti, (papier toilette, papier absorbant, mouchoirs) contiennent un taux anormalement élevé d'Asp<sup>1</sup>.**

Par cette action, la CFDT souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics et des consommateurs sur les propriétés irritantes<sup>2</sup> de l'Asp<sup>1</sup> ainsi que sur les risques qu'il fait encourir aux salariés et à leurs familles<sup>3</sup>.

Elle encourage chacune et chacun, à la mesure de ses capacités d'action, à faire pression sur l'entreprise ICT afin que cette dernière mette en œuvre les mesures qui s'imposent afin de rétablir une situation saine.

1) Asp : Anti Syndicalisme Primaire.

2) Pour le dialogue social.

3) En terme de perspective d'évolution de leur pouvoir d'achat et de leurs conditions de vie au travail.

En juin 2014, les salariés avaient spontanément cessé le travail pour manifester leur colère face à la politique salariale méprisante et injuste d'ICT. Ce premier conflit, encadré par la CFDT, avait permis de négocier des augmentations de salaire dignes de ce nom.

A peine, l'encre de l'accord était-elle sèche que la direction, revancharde, avait mis à pied 7 salariés (tous adhérents ou militants de la CFDT).

Parmi eux, 5 se sont vu rapidement notifier leur licenciement<sup>4</sup>. Quant aux 2 élus CFDT qui avaient contribué à empêcher toute dérive et agit pour trouver une sortie par le haut de ce conflit, la direction avait demandé l'autorisation à l'Inspection du Travail de les licencier.

Au bout de 2 mois d'attente, privés de salaire, les 2 élus ont accueilli avec soulagement la décision de la Direccte qui refusait leur licenciement. Têtue, la direction d'ICT avait exercé un recours contre cette décision : **2<sup>ème</sup> refus !**

Depuis la vie avait progressivement repris le cours des choses. Les 2 élus avaient montré leur volonté de construire un dialogue social de qualité. La Direction italienne avait « remercié » le directeur du site. Les négociations salariales venaient de s'ouvrir dans un esprit constructif...

**Le 16 avril : coup de massue !!!** Alors que la nouvelle direction leur avait assuré que l'affaire était close et qu'elle souhaitait repartir sur de bonnes bases, les 2 élus apprennent qu'Industrie Cartarie Tronchetti France a saisi le Tribunal Administratif dans le but de faire annuler les précédentes décisions de refus de leur licenciement.

**Si l'on pouvait avoir un doute, celui-ci est maintenant dissipé !**

Le choix du renard comme emblème de la marque FOXY n'est donc pas le fruit du hasard mais bien le reflet des valeurs de cette entreprise : la flatterie, le mensonge, la malice et la ruse !

La CFDT s'interroge. Comment ICT, cette entreprise qui se glorifie d'être partenaire de l'UNICEF<sup>5</sup> depuis 10 ans (<http://www.foxy.it/fr/initiatives>) peut se comporter de la sorte. **A moins que ce ne soit qu'un argument commercial ...**



***La CFDT est sereine quant à l'issue de la procédure car le Tribunal Administratif ne mettra pas longtemps à se rendre compte que l'argumentation d'ICT France, n'est que mensonge, tromperie et exagération. Qu'elle n'est que l'aveu de son incapacité à accepter l'idée de s'être trompé et la manifestation de son mode de fonctionnement basé sur le rapport de force plutôt que sur le rapport d'intelligence.***

4) Les 5 salariés ont saisi le Conseil des Prud'hommes, avec l'appui de la CFDT pour faire reconnaître le caractère illégal de leur licenciement. Le Conseil se réunira le 12 juin pour examiner leur situation.

5) L'Unicef est une des composantes des Nations unies dont l'objectif affiché est de faciliter la coopération dans le droit international, la sécurité internationale, le développement économique, le progrès social, les droits de l'homme et la réalisation à terme de la paix mondiale.